

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice :

- qui ont pris part à
la délibération : 9

POUVOIRS 2

Délibération 01247.2021.11.51

Date de la convocation : 18.11.2021

Date d'affichage : 30.11.2021

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Séance du 24 novembre

L'an deux mil VINGT ET UN à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, la salle des Fêtes sous la
présidence de : Martine VIALLET, maire

Présents : S. JUHEN, G. LEGAY, D. JULLIARD, JF JOLY, MC
COUTURIER, P.ECAILLE, M. VUILLERMOZ, E. LEE
Absents excusés : C. GROSGURIN a donné pouvoir à JF JOLY
J.GRANDCLEMENT a donné pouvoir à P. ECAILLE

Monsieur S.JUHEN a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 3.2021 – OBJET : GESTION FINANCIERE FINANCES – Exercice 2016/2018 - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes pour le budget principal
b) Trésorerie – Demande d'admission en non-valeur de 2016 à 2018

- I- Admissions en non-valeur pour l'exercice 2016 à 2018
- II- Monsieur le Trésorier sollicite, pour l'exercice 2020, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Pour l'ensemble de ces demandes, Monsieur le Trésorier a justifié le motif d'irrécouvrable, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées. Les listes adressées présentent une synthèse avec indication des catégories de produits et des années.

Mme le maire reprend l'exposé fait à propos du point précédent 3 a) et en conclut à l'inéluctabilité d'une décision d'admission en non-valeur.

Les admissions en non-valeur s'élèvent globalement **pour 2358€** et se répartissent ainsi

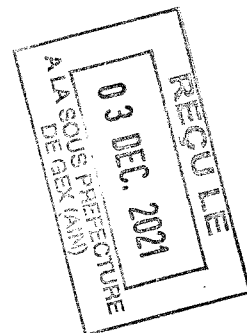
- Non-valeur budget principal 2358€

S'agissant du budget principal, il est précisé que les créances correspondent à :

- des secours sur pistes, antérieures à 2018, pour 746 €

Créances éteintes pour l'exercice 2018 Monsieur le Trésorier municipal a communiqué la liste des « créances éteintes » pour l'année 2018 pour un montant global **de 1612€**.

Il s'agit aussi de secours sur pistes dont il n'a pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité



des débiteurs ou pour lesquels aucune adresse n'a permis de retrouver le tiers.

Dans un cas soumis à décision de la commune, l'irrecouvrabilité résulte d'un jugement intervenu à l'issue des procédures de rétablissement personnel dans le cadre de la procédure de surendettement des particuliers), jugement qui a pour effet « d'éteindre » juridiquement les créances concernées.

De manière générale, les listes présentées par le trésorier municipal détaillent, pour chaque débiteur, le montant impayé et le motif d'irrecouvrabilité. (Annexé)

En application des règles comptables, les créances correspondantes doivent être provisionnées.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ces créances éteintes pour l'exercice 2020, étant précisé que les crédits SERONT inscrits au compte 6541 « créances éteintes » du budget principal.

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, il est décidé

- D'accepter les admissions en non-valeur de 2016 à 2018 pour un montant global de 2358€
- de dire que les crédits seront inscrits au BP 2021 par DM au chapitre 65,
- d'autoriser madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 9+2

S. JUHEN. G. LEGAY. D. JULLIARD. JF JOLY. MC COUTURIER. P.ECAILLE. M. VUILLERMOZ. E. LEE
C. GROSGURIN a donné pouvoir à JF JOLY
J.GRANDCLEMENT a donné pouvoir à P. ECAILLE

Délibération 01247.2021.11.51

Fait et délibéré, au jour mois et an sus dits.

Pour extrait d'acte conforme,

Le maire, Martine VIALLET

